

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 3

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de mai à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNAT, Maire sortant.

Date de la convocation : 18/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présent(e)s :

Christian COTTINI, Chantal FUCILI, Cécile DOYON, Martin ZANOTTI, Alexandre ROBIN, Cyril BELLE, Delphine BENISTANT, Marc FONTANIÉ, Christophe CARRÉ, Laetitia GRUBER, Noémie MICHELON, Virginie MORAND, Marie-Christine BRES, Monique PAYRE

Absent : 0

Procuration : Yohann PROST a donné un pouvoir à Noémie MICHELON

Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : Martin ZANOTTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Affaires soumises à délibération :

- 1 - Election du Maire
- 2 - Détermination du nombre d'Adjoints
- 3 – Election des Adjoints
- 4 - Lecture de la charte de l'élu local.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 – OBJET : ELECTION DU MAIRE.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Par 14 voix « pour », Monsieur Christian COTTINI, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Après son installation, Monsieur le Maire, Christian COTTINI propose d'ajouter un point 3 bis et un point 3 ter, proposition adoptée à l'unanimité

2 - OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

3 - OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de

scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Election pour le 1^{er} adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Mme Chantal FUCILI a obtenu quatorze voix

Mme Chantal FUCILI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Adjointe au Maire et immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme DOYON Cécile huit voix

Mme BENISTANT Delphine cinq voix

Mme DOYON Cécile, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire et immédiatement installée.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Martin ZANOTTI a obtenu quatorze voix

M. Martin ZANOTTI, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Alexandre ROBIN a obtenu quinze voix

M. Alexandre ROBIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et immédiatement installé.

3 bis - OBJET : CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

La création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

3 ter - OBJET : ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-17 du 27 mai 2020 décidant la création de 2 postes de conseiller municipal délégué,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

1^{er} Conseiller Municipal délégué

Après un appel à candidature, il est procédé au vote

Conseiller municipal délégué aux travaux de la commune :

Candidat :

- M. Cyril BELLE

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Cyril BELLE a obtenu 15 voix

M. Cyril BELLE ayant obtenu la majorité absolue, est élu conseiller municipal délégué aux travaux de la commune.

2^{ème} Conseiller municipal délégué

Après un appel à candidature, il est procédé au vote

Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires de la commune :

Candidat :

- Mme Marie-Christine BRES

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Mme Marie-Christine BRES a obtenu 13 voix

Mme Marie- Christine BRES ayant obtenu la majorité absolue, est élue conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires de la commune.

4 - OBJET : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire lit la charte de l'Elu à tout le Conseil Municipal.

Du fait du contexte sanitaire pas de NON SOUMIS à délibération

La séance est levée à 21h00.

Vu le Maire, vu le secrétaire de séance.